

**COMMUNE DE SAINT VINCENT DE DURFORT**  
**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2018**

*Date de convocation* : 18 septembre 2018

**Ordre du jour :**

- AEP Bel Air, Oulas : Autorisation à conventionner avec St Cierge la Serre
- AEP Bonne, Les Clos : - Autorisation à conventionner avec Saint Fortunat
  - Emprunt : choix de l'établissement bancaire
- Ecole René Cassin : Subvention 2018-2019 Classe de découverte
- Préparation du Conseil Communautaire de la CAPCA annoncé au 26 septembre 2018
- Point sur les mois de juillet et août
- Divers

**Présents** : Anne TERROT DONTENWILL, Eliane BORDIGONI, Denis ESCLAINE, Marylène FOLCHER, Catherine MONDON, Luc RÉNÉ, Roland ROUCAUTE, Christiaan VAN ZUUK

**Absents excusés** : François CHAMBONNET, Michel LANG, Odile RIOUBON

**Secrétaire de séance** : Eliane BORDIGONI

~ ~ ~  
***Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2018, après lecture faite,  
est approuvé à l'unanimité***  
~ ~ ~

Avant le début de la séance, Madame la Maire remercie M. Henri RIOUBON, Mme Guillemette ABEL pour la mise à disposition de leurs terrains et d'un hébergement aux artistes pour mener à bien à Gruas « La Nuit des Etoiles ».

Madame la Maire remercie également la famille CHAMBONNET pour la mise à disposition des terrains et de la cour de la chèvrerie ayant accueilli la soirée « Pots au feu ».

***AEP Bel Air, Oulas : Autorisation à conventionner avec St Cierge la Serre – Délibération n°2409201801***

Madame la Maire expose que les travaux d'adduction d'eau potable engagés par la commune de Saint Cierge la Serre permettront à la commune de Saint Vincent de Durfort d'alimenter ses hameaux de Bel Air et Oulas, ainsi qu'une habitation au Grangeon, grâce à une interconnexion des réseaux, à partir du réservoir situé au quartier de La Joie.

Madame la Maire mentionne que la participation financière de la commune s'élève à 15 000 € et présente le projet de convention établi par la commune de Saint Cierge la Serre qui a pour objet de préciser les modalités de participation de la commune de Saint Vincent de Durfort au financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du montant de la participation financière de la commune estimée à 15 000 € ainsi que du projet de convention de reversement ; après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Madame la Maire à signer ladite convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Madame la Maire se félicite des relations constructives et de bonne intelligence entretenues avec la commune de Saint Cierge la Serre. Cette synergie autorise l'interconnexion qui permet d'envisager l'approvisionnement de nos hameaux.

***AEP Bonne, Les Clos : Autorisation à conventionner avec Saint Fortunat – Délibération n°2409201802***

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable au hameau de Bonne et à la Ferme des Clos, la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux est favorable pour participer financièrement à hauteur de 15 000 €, 2 propriétés desservies étant situées sur Saint Fortunat sur Eyrieux.

Madame la Maire présente le projet de convention qui a pour objet de préciser les modalités de participation de la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux au financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve

- ↳ la participation financière de 15 000 € de la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux ;
- ↳ le projet de convention de reversement de participation financière ;

et autorise Madame la Maire à signer ladite convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Madame la Maire se félicite de la compréhension et de l'accueil positif réservé à notre projet par Monsieur le Maire de Saint Fortunat.

***AEP Bonne, Les Clos : Emprunt - choix de l'établissement bancaire – Délibération n°2409201803***

Madame la Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'adduction d'eau potable au hameau de Bonne et à la Ferme des Clos. Elle expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont elle soumet le mémoire justificatif au Conseil et,

➤ décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, le prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : **35 000 €**
- Durée : **20 ans**
- Taux actuel : 1,55% fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Echéances de remboursement : **Annuelles**
- **S'agissant d'un prêt annuité réduite (la 1<sup>ère</sup> échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage du prêt)**
- **Taux prêt annuité réduite : 1,4463% Si versement des fonds au 16/10/18 et date de 1<sup>ère</sup> échéance au 16/02/19**
- Frais de dossier : 150 € TTC (non soumis à la TVA)

➤ S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

➤ S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

La Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

***Ecole René Cassin : Subvention 2018-2019 Classe de découverte – Délibération n°2409201804***

Madame la Maire présente la demande de participation financière émanant de l'école René Cassin des Ollières sur Eyrieux, école primaire de rattachement de la commune.

Cette demande porte sur la classe de découverte pour un séjour sur la découverte du milieu marin pour les 42 élèves du CP au CE2 ; à dominante Natation pour les 42 élèves de CM, qui se tiendra du 3 au 7 juin 2019 au Pradet dans le Var.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer financièrement, pour un montant de 1 500 €, à la classe de découverte, dit que les crédits seront inscrits au budget 2019.

16 élèves de Saint Vincent de Durfort sont concernés.

### ***Préparation du Conseil Communautaire de la CAPCA annoncé au 26 septembre 2018***

Lors du précédent Conseil Communautaire, l'ordre du jour et les délibérations avaient été étudiés par Madame la Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et un conseiller municipal.

Pour le Conseil communautaire prévu le 26 septembre 2018, la transmission de l'ordre du jour par la CAPCA a été réceptionnée par voie électronique le vendredi 21 septembre en mairie. Madame la Maire a fait immédiatement suivre l'ordre du jour et les délibérations aux conseillers municipaux.

En séance, le Conseil municipal étudie et donne son avis sur les 19 délibérations qui seront abordées lors du Conseil communautaire du 26 septembre. Chacun reconnaît que l'ordre du jour de 19 délibérations requiert une force de travail conséquente. Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint se rendra le lendemain à la CLECT où il recueillera des informations supplémentaires. Néanmoins, le conseil prend connaissance des délibérations qui seront débattues et l'avis des conseillers présents est sollicité. Madame la Maire est chargée de les exposer lors de la séance du mercredi 26 septembre 2018.

### ***Point sur les mois de juillet et août***

Madame la Maire tient à finir la séance sur cette période.

Elle fait remarquer que la commune n'a pas connu de problèmes d'approvisionnement en eau. Les problèmes d'approvisionnement sont résolus au camping Cœur d'Ardèche et habitations alentours.

Suite aux orages, les systèmes électriques et électroniques de distribution ont été impactés – cependant moins que sur les communes avoisinantes. Ces incidents ont eu lieu en soirée, voire la nuit. Ils ont impliqué l'intervention de la Maire en collaboration avec le 1<sup>er</sup> Adjoint mais aussi de l'agent technique qui a dû interrompre ses week-ends et même ses congés (incidents majeurs les 15-16-23 juillet et 9-11 et 14 août).

En réponse à une question de Luc René, Madame la Maire précise :

- 2 interventions ont eu lieu sur le système d'eau privé de Bel Air/Oulas, d'où l'intérêt d'amener le réseau d'eau public jusqu'à ces 2 hameaux. Le 9 août (1/2 journée) et le 14 août (1 journée)

Le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que ce réseau d'eau est complètement privé et que son entretien est de la responsabilité des habitants-usagers.

Madame la Maire a assuré le secrétariat de base pour permettre à la secrétaire de bénéficier de deux fois 15 jours de congés ininterrompus pendant le mois d'août. Elle fait aussi remarquer que les appels téléphoniques n'ont pas manqué et en profite pour saluer le travail de la secrétaire qui est beaucoup sollicitée durant toute l'année. La secrétaire est néanmoins revenue pendant ses congés, 1/2 journée afin que certains travaux administratifs soient exécutés (salaires, dépôts d'actes d'urbanisme).

Madame la Maire salue l'engagement et le sens du service public des 2 agents territoriaux.

Elle réitère diverses alertes dont nous faisons l'objet : limitation des usages de l'eau (alerte renforcée) pollution atmosphérique, peste porcine, frelons asiatiques et moustiques (veiller à vider tout contenant qui pourrait les attirer).

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame la Maire déclare la séance close.**

**La séance est levée à 23h10**